



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Grenoble, le mardi 27 octobre 2015

Les inspecteurs d'académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux

à

Mesdames et messieurs les professeurs (ou CPE)

s/c

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

Collège  
des  
inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques  
régionaux

**Objet :** Lettre de rentrée

Chères collègues, chers collègues,

Réf N°2015-112

Affaire suivie par  
Les IA-IPR de lettres

Coordonnées du secrétariat :

Téléphone  
04 76 74 70 62

Mél :  
[ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr)

7, place Bir-Hakeim  
CS 81065 - 38021  
Grenoble cedex1

Nous tenons à vous remercier pour l'année écoulée et les excellents résultats des élèves aux différents examens nationaux : DNB, baccalauréats, BTS, quelles que soient les disciplines et les filières. Cette année encore, l'académie de Grenoble fait partie de celles dont les élèves réussissent le mieux. De même, l'amélioration de la fluidité des parcours de formation, engagée depuis quelques années, a été bien consolidée l'an dernier et ses effets sont confortés par les résultats aux examens.

Merci également à ceux d'entre vous qui se sont engagés dans l'accompagnement de nos jeunes collègues. Nous vous invitons à conduire un accueil collectif de ces stagiaires dans les établissements. Les professeurs formateurs académiques (PFA) sont là pour vous aider dans cette entreprise, pour vous permettre de faire de l'établissement un véritable lieu de formation professionnelle, complémentaire de l'université et de l'ESPE.

Malgré nos efforts, notre Ecole reste encore profondément inégalitaire : elle fait très bien réussir les enfants issus des milieux sociaux les plus favorisés mais obtient de moins bons résultats avec les jeunes issus de milieux moins favorisés. La Loi pour la Refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 a comme objectif majeur de permettre à l'Ecole de jouer à nouveau son rôle d'ascenseur social, de permettre à tous de réussir.

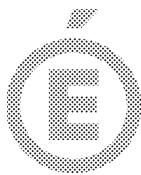
C'est un défi immense et collectif. Cette refondation de l'Ecole est avant tout d'ordre pédagogique. Elle doit tous nous conduire à mobiliser notre créativité, notre imagination pour innover, expérimenter de façon à aborder les difficultés des élèves autrement.

Cela s'appuie sur quelques principes.

Le premier est celui de l'éducabilité de chacun et donc de chaque élève, quel qu'il soit, quelles que soient ses difficultés. L'Ecole a le devoir d'être inclusive. Or, aujourd'hui, 140000 jeunes sortent, chaque année, du système scolaire sans qualification. Il nous revient de trouver les moyens de soutenir chaque élève, de l'aider, de le faire progresser, de tirer le meilleur de lui-même pour une orientation ambitieuse et réussie. L'évaluation formative, bienveillante et constructive participe de cette évolution.

Le second principe est que les savoirs ne sont pas la finalité même s'ils sont essentiels. Enseigner n'est pas uniquement transmettre des connaissances, c'est surtout donner les capacités de les utiliser en situation.

Le troisième principe est celui de l'estime de soi. Les élèves doivent croire en eux, en leurs capacités pour se construire dans une relation de confiance, de responsabilisation. Un climat scolaire serein est indispensable à de bons apprentissages.



2/2

Dans ces évolutions indispensables, une attention particulière et de chaque instant aux valeurs de la République est réaffirmée. La mise en place de l'enseignement moral et civique (EMC) dans tous les établissements et dans toutes les filières a cette finalité. Si cet enseignement est confié, en collège, aux professeurs d'histoire-géographie, chaque enseignant, dans chaque discipline, chaque personnel, doit s'engager dans la mise en place du parcours citoyen et la promotion des valeurs de la République. Chaque atteinte aux principes de la laïcité doit être relevée et traitée. Des formations sont proposées cette année pour consolider notre culture commune sur ces questions.

La Loi pour la refondation de l'École conduit à faire évoluer nos métiers. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation paru au BO n°30 du 25 juillet 2013 définit les compétences qui sont aujourd'hui nécessaires à l'exercice du métier. Parmi ces compétences, votre capacité à mobiliser le numérique dans un cadre éducatif fera l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

Le grand chantier de cette année concerne les collèges.

Après l'école primaire, la nation a décidé de concentrer son action sur le collège. Nous avons une année pour nous préparer.

Une part d'autonomie supplémentaire est accordée aux collèges : introduction de programmes curriculaires articulés sur le nouveau socle, mise en place d'enseignements complémentaires. Il s'agit d'un défi pédagogique considérable mais néanmoins stimulant car il invite à explorer de nouvelles approches pédagogiques à l'instar de ce qui a été initié lors de la réforme du lycée : pédagogie différenciée, de projet, inversée, co-enseignement, et bien d'autres. Des chercheurs, des expériences à l'étranger, ont montré que ces pratiques ont fait leurs preuves, elles sont mobilisées dans certains établissements de l'académie.

Un plan de formation ambitieux, sans précédent, équivalent à cinq jours de formation pour chaque enseignant de collège est mis en place, pour cette année scolaire. Il a pour objectif de vous permettre de conduire sereinement une réflexion avec les équipes de direction, les corps d'inspection, des équipes de formateurs et de construire le projet pédagogique de l'établissement pour l'an prochain. Il a également pour objectif de vous apporter un état de la science sur ces nouvelles pratiques. S'y ajouteront trois jours sur le numérique. Nous remercions tout particulièrement ceux d'entre vous qui se sont engagés pour participer à la formation de leurs collègues.

Nous avons la chance d'être acteurs du système éducatif à un moment où celui-ci repense ses fondamentaux. Saisissons cette chance pour, ensemble, permettre à tous les jeunes de ce pays de réussir.

**Les inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres.**

Grenoble, le mardi 27 octobre 2015

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs  
pédagogiques régionaux de Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs  
de lettres des établissements  
d'enseignement général publics et privés  
de l'académie de Grenoble

s/c

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

Rectorat

Collège  
des  
inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques  
régionaux

**Objet :** Lettre de rentrée

Réf N°2015-112

Affaire suivie par  
Les IA-IPR de lettres

Coordonnées du secrétariat :

Téléphone  
04 76 74 70 62

Mél :  
[ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr)

7, place Bir-Hakeim  
CS 81065 - 38021  
Grenoble cedex1

Chères collègues, chers collègues,

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs qui ont rejoint notre académie à la rentrée.

Notre équipe s'enrichit de deux nouvelles collègues IA-IPR de Lettres, venues de l'académie d'Aix-Marseille, Florence Charravin et Anne Faurie-Herbert.

L'équipe de l'inspection Pédagogique Régionale de Lettres se compose donc cette année de Florence Charravin, Guy Cherqui, Elsa Debras, Anne Faurie-Herbert, Odette Turias et Alexandre Winkler.

Guy Cherqui est Délégué académique aux Arts et à la Culture (DAAC), également Correspondant académique « Prévention de l'illettrisme » et référent académique du CASNAV.

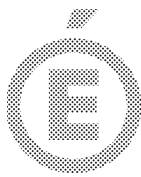
Il assurera également quelques inspections.

Deux collègues sont chargés de mission d'inspection : Philippe Olivier, professeur CMAI à temps complet, et Dominique Augé, professeure au lycée Vaugelas de Chambéry.

I-Contacts

a-Vos inspecteurs de référence par bassin de formation

Nom des bassins	IPR / CMAI
Chablais	<b>Alexandre Winkler – Odette Turias – Guy Cherqui</b>
Pays du Mont Blanc	<b>Odette Turias – Philippe Olivier</b>
Genevois- Haut savoyard	<b>Alexandre Winkler - Odette Turias- Guy Cherqui</b>
Albanais-Annecien	<b>Odette Turias – Anne Faurie-Herbert – Guy Cherqui</b>



2/3

Albertville	<b>Anne Faurie-Herbert – Philippe Olivier</b>
Chambéry	<b>Elsa Debras– Odette Turias</b>
Maurienne	<b>Alexandre Winkler– Philippe Olivier</b>
Nord Isère	<b>Elsa Debras</b>
Isère rhodanienne	<b>Alexandre Winkler</b>
Centre Isère	<b>Elsa Debras –Alexandre Winkler</b>
Bassin grenoblois	<b>Alexandre Winkler – Philippe Olivier- Odette Turias – Anne Faurie-Herbert</b>
Ardèche verte	<b>Florence Charravin – Odette Turias</b>
Drôme des collines	<b>Florence Charravin - Philippe Olivier</b>
Drôme Ardèche centre	<b>Florence Charravin – Philippe Olivier</b>
Ardèche méridionale	<b>Florence Charravin</b>
Sud Drôme	<b>Florence Charravin</b>
Vallée de la Drôme	<b>Florence Charravin</b>

***Nous vous rappelons que les courriers destinés à l'inspection peuvent nous être envoyés directement. Toutes les adresses sont sur le modèle : prénom.nom@ac-grenoble.fr.***

#### b-Répartition des dossiers disciplinaires et interdisciplinaires

- Florence Charravin : coordination de l'épreuve de Littérature en TL, CAPES interne.
- Elsa Debras : coordonnatrice (avec Odette Turias), Langues et Cultures de l'Antiquité (en appui : Dominique Augé), coordination de l'EAF (oral et écrit des séries générales), Accompagnement personnalisé, Maîtrise de la langue ; autorisations d'enseigner ; formation des CTEN.
- Anne Faurie-Herbert : professeurs formateurs académiques (PFA).
- Odette Turias : coordonnatrice (avec Elsa Debras), coordination du DNB et du BTS, passerelle bac pro-BTS, lettres et numérique (avec **Laila Methnani**, IA-TICE. **Camille Marger** administre le site Lettres de l'académie (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres/>), ASH, référente des professeurs stagiaires, liaison collège-lycée, relations avec l'ESPE ;
- Alexandre Winkler : préparation aux concours internes de l'agrégation et du CAPES (formation promotionnelle), coordination de l'EAF (oral et écrit des séries technologiques), enseignement du cinéma et de l'audiovisuel (CAV), histoire des arts, articulation supérieur/université en réseau (ASUR), professeurs en reconversion.

Le plan académique de formation (PAF) implique l'ensemble des inspecteurs.

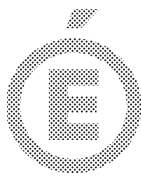
Le dossier FLE / FLS est suivi par Guy Cherqui en tant que référent du CASNAV, mais aussi Elsa Debras (inspections et DELF). Deux chargés de mission nous aident également :

**Martine Picard**, professeur d'anglais au collège des deux Vallées (Le Cheylard ; Ardèche) pour le sud de l'académie

**Philippe Leclercq**, professeur agrégé de Lettres au collège des Balmettes (Annecy) pour le nord de l'académie.

#### c- Listes de diffusion - discussion

**Chaque enseignant dispose d'une boîte professionnelle pour correspondre avec l'institution et avec ses pairs. Nous rappelons encore que l'utilisation de l'adresse mail professionnelle (prenom.nom@ac-grenoble.fr) est obligatoire pour toute correspondance avec l'inspection.**



L'adresse [professeurs.lettres@listes.ac-grenoble.fr](mailto:professeurs.lettres@listes.ac-grenoble.fr) (liste de diffusion des professeurs de lettres) permet :

- la diffusion immédiate d'informations ;
- l'échange de ressources entre tous les abonnés ;
- l'émergence d'un travail collaboratif.

**Attention :** cette liste n'est accessible qu'avec la boîte professionnelle. Vous ne pourrez envoyer des messages avec votre adresse privée.

3/3

d-Publications :

**Site académique : la Page Lettres de l'académie de Grenoble**

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site dédié aux Lettres sur le site académique (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/lettres/accueil/index.php>) et éventuellement à y contribuer.

**L'Hebdo Lettres**

Thématique, il paraît chaque semaine et sélectionne des ressources utiles. Il vous est adressé via la liste de diffusion. Tous les numéros sont disponibles sur la Page Lettres.

**Le Mensuel :**

Chaque numéro approfondira la réflexion dans un domaine précis et sera accompagné d'une bibliographie / sitographie sélective. Parution le 15 de chaque mois.

e-Projets culturels et éducation aux médias :

**Prendre l'attache de la Délégation académique aux Arts et à la Culture :**  
[ce.daac@ac-grenoble.fr](mailto:ce.daac@ac-grenoble.fr)

**II-Modalités de la campagne d'inspection en 2015-16**

Outre les professeurs stagiaires à temps plein, peuvent être inspectés les professeurs qui ont eu la visite d'un inspecteur au plus tard le 30 juin 2011.

**Les inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres.**